

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nombre de pages incluant celle-ci : **5**

Namur, le 10 septembre 2019

**F Ê T E S D E W A L L O N I E
Toutes les infos pratiques : fermeture de l’Hôtel de Ville, suppression du marché hebdomadaire, mesures liées à la consommation d’alcool,…**

**Ouverture / fermeture de l’administration communale**

Les services communaux (\*) seront fermés **du vendredi 13 septembre (12h) au lundi 16 septembre inclus**.

La **Maison des Citoyens** (\*\*) sera ouverte le samedi 14 septembre de 08h30 à 11h30, comme les autres samedis : uniquement sur rendez-vous à prendre au préalable au 081 246 000.

*(\*) Les bibliothèques communales seront fermées du vendredi 13 septembre toute la journée au lundi 16 septembre inclus. Il en est de même pour le Pôle Muséal des Bateliers. Les piscines communales resteront ouvertes selon leurs horaires habituels.*

*(\*\*) Cas particulier, comme chaque année, des mesures seront prises pour permettre les démarches indispensables par les entreprises de pompes funèbres, le samedi et le lundi.*

**Marché hebdomadaire**

Le marché du samedi matin sera **supprimé** le samedi 14 septembre.

[**Des Fêtes de Wallonie accessibles aux personnes à mobilité réduite**](https://www.namur.be/fr/actualite/des-fetes-de-wallonie-accessibles-aux-personnes-a-mobilite-reduite)

# Cette année plus encore que les précédentes, les Fêtes de Wallonie se veulent accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des emplacements de stationnement leur sont réservés, des toilettes accessibles sont prévues et des facilités d’accès à certains rendez-vous festifs sont proposées.

* [Consultez-ici le détail de ces facilités et les événements accessibles](https://www.namur.be/fr/actualite/des-fetes-de-wallonie-accessibles-aux-personnes-a-mobilite-reduite)
* [Consultez-ici le dossier de presse du 05/09/2019](https://www.namur.be/fr/ma-ville/administration/services-communaux/communication/communiques-de-presse/fetes-de-wallonie-des-fetes-accessibles-a-tous)

**Mobilité**

Comme chaque année, le périmètre des fêtes sera mis en **piétonnier**:

* Hors autorisations, toute circulation de véhicules (y compris vélos trottinettes et autres engins assimilés) sera strictement interdite dans le périmètre des fêtes du vendredi 13/09 à 10h (dès 09h pour le stationnement) au lundi 16/09 à 08h.

**Diverses facilités** seront proposées pour accéder aux fêtes et pour en revenir en toute sécurité, notamment :

* + Facilités de stationnement dans les parkings
	+ Opération Sauvetage proposée par l’association Excepté Jeunes
	+ Opération « bus de nuit » proposée par le TEC Namur-Luxembourg
	+ [Chèques-taxi BackSafe](https://www.awsr.be/cheques-taxi) pour les jeunes
	+ Offre renforcée pour les trains SNCB
	+ Circulation des Namourettes

**Les facilités et les mesures de circulation/stationnement sont détaillées sur le site internet
de la Ville de Namur (www.namur.be) :**

* [Consultez-ici les infos générales relatives à la mobilité durant les Fêtes de Wallonie](https://www.namur.be/fr/actualite/wallos-2019-circuler-et-se-garer)
* [Téléchargez le détail de ces mesures de mobilité](https://www.namur.be/fr/actualite/images-et-documents/2019-09-06-fetesdewallonie-mesures-de-mobilite.pdf)

**MESURES SPECIFIQUES POUR LE FEU D’ARTIFICE**

Dans le cadre de l’organisation du feu d’artifice et pour des raisons de sécurité, la section comprise entre le Pont des Ardennes et le Pont de Jambes inclus sera totalement fermée à la circulation des véhicules le samedi 14/09/2019 de 21h à la fin du spectacle pyrotechnique (+/- 23h). Pour rejoindre l’une ou l’autre rive de la Meuse, les automobilistes devront emprunter le Pont des Ardennes, le Pont des Grands Malades ou le Pont de Wépion.

* [Retrouvez-ici la liste exhaustive des rues concernées par les mesures de circulation et de stationnement](https://www.namur.be/fr/ma-ville/administration/services-communaux/communication/avis-riverains/fetes-de-wallonie-2019)

A NOTER :

* Pour des raisons de sécurité, aucun laissez-passer ne sera octroyé pour accéder au périmètre des Fêtes de Wallonie, à l’exception des services de secours, des organisateurs et des raisons impérieuses laissées à l’appréciation des services de police en place.
* Les livraisons et l'approvisionnement des commerces, stands et étals ne peuvent se faire qu'exclusivement de 06h à 09h le samedi et le dimanche et, le cas échéant, le lundi pour le piétonnier.
* L'interdiction de circulation dans le périmètre des Wallos 2019 fera l'objet d'une attention particulière et renforcée de la part des services de police. Tout constat d'infraction à l'arrêté de circulation pourra faire l'objet d'une verbalisation.
* Les stations « Li Bia Velo » suivantes seront fermées : rue du Collège, rue de Fer, rue de l’Ange et place Maurice Servais.

**Pour contacter les services de secours**

**Dispositif médical préventif**

* Un **PMA (Poste Médical Avancé)** sera installé dans les locaux de la **Haute École Albert Jacquard**
* **Localisation** : rue des Dames Blanches 3b
* **Horaires** : les nuits du vendredi 13/09 au samedi 14/09 et du samedi 14/09 au dimanche 15/09 de 18h à 06h.
* Deux **Postes de premiers soins** (Croix-Rouge) seront également mis sur pied aux abords de la Place St Aubain et des places d’Armes/du Théâtre durant les festivités / concerts organisés sur ces places :
* Poste de 1ers soins Place **Saint Aubain :**
	+ **Localisation : Musée des Bateliers** rue Joseph Saintraint, 7
	+ **Horaires :**
		- Jeudi de 18h à 01h
		- Vendredi de 18h à 01h
		- Samedi de 13h à 01h
		- Dimanche de 13h à 19h
* Poste de 1ers soins à proximité des Place **d’Armes** et du **Théâtre** :
	+ **Localisation : ambulance stationnée rue du Pont**
	+ **Horaires :**
		- Vendredi de 18h à 01h
		- Samedi de 18h à 01h
		- Dimanche de 16h à minuit
* Pour une demande d’intervention urgente des secours médicaux : téléphone : **112**

**Services de Police**

* Pour une demande d’**intervention policière urgente** : téléphone : **112**
* Dépôt de plainte\* / objets perdus-trouvés

 Commissariat de Police 24h/24
Place du Théâtre, 5 – 5000 Namur

*\* Certains types de faits peuvent faire l’objet d’une déclaration en ligne via* [*Police on Web*](https://www.police.be/fr/e-loket)

**Communication via les réseaux sociaux**

Du jeudi au lundi des Fêtes de Wallonie, la Ville et la Police Namur Capitale utiliseront, de concert, Facebook et Twitter pour diffuser des messages d’information ayant trait à la sécurité.

Pour recevoir ces informations, il vous suffit :

* de suivre le compte de la Police Namur Capitale, @ZPNamur, sur le site <http://twitter.com> ;
* de vous abonner aux publications de la page « Police Namur Capitale » sur le site [http://www.facebook.com](http://www.facebook.com/)

Pour les spécialistes, les hasthags à suivre seront **#Wallos19** et **#Namur**. L’hasthag #Wallos19 sera également utilisé par les différents partenaires des fêtes.

**Interdiction d’usage et de détention de récipients en verre**

* Du jeudi 12 septembre à 15h au mardi 17 septembre 2019 à 08h, l'usage de récipients en verre sera interdit pour servir les boissons sur la voie publique ou à la terrasse des débits de boissons dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant. Cette disposition s'applique aux commerces et installations non-sédentaires à l'exception de la concession place Marché-aux-Légumes.
* Du jeudi 12 septembre à 15h au mardi 17 septembre 2019 à 08h, la détention sur la voie publique de toute boisson alcoolisée ou non est interdite dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant, dans des bouteilles ou récipients en verre (excepté la concession place Marché-aux-Légumes), terre cuite ou toute autre matière dont l'usage pourrait être dommageable pour les personnes, les animaux et les biens. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner, sous la responsabilité d'un officier de police administrative, la saisie administrative et la destruction ultérieure des récipients ou bouteilles.

*Cette année, en collaboration avec la Ville de Namur, le CCQN a décidé de tester l’utilisation de gobelets réutilisables au sein des bars des Quartiers de l’Ange, Ponts Spalaux, Arsouilles, Piconette Saint Loup, Brasseurs, Crasset, Trieux Latins et Saint-Loup - François Bovesse .*

**Vente de boissons alcoolisées / heures de fermeture**

* Du jeudi 12 septembre au mardi 17 septembre 2019, tout tenancier d'un débit de boissons même occasionnel situé dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant sera tenu de fermer son négoce au plus tard à 02h la nuit du jeudi 12 septembre au vendredi 13 septembre et à 04h les autres nuits, avec arrêt de la vente de boissons minimum 30 minutes avant la fermeture.
* Du jeudi 12 septembre à 15h au lundi 16 septembre 2019 à 08h, la vente de boissons alcoolisées à partir de 15° sera interdite dans tous les commerces non Horeca situés dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner, sous la responsabilité d'un officier de police administrative, la rédaction d'un PV et la fermeture immédiate de l'établissement pour une période déterminée.
* Il est rappelé aux commerçants l’interdiction de :
* de vendre, de servir ou d’offrir toute boisson alcoolisée aux jeunes de moins de 16 ans;
* de vendre, de servir ou d’offrir des boissons spiritueuses aux jeunes de moins de 18 ans (alcools obtenus par distillation tels que le gin, la vodka, le « pecket », le rhum, le porto, etc.)

Plus d’infos sur la législation:

<https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/alcool-et-tabac/alcool#Alcool_et_jeunes>

**Toilettes publiques / Sacs à dos**

* Une attention particulière des différents partenaires des Fêtes a été portée sur la mise à disposition de toilettes publiques en de nombreux endroits du centre-ville durant les Fêtes de Wallonie, en complément des toilettes publiques habituelles : Place l'Ilon, Rue Julie Billiart, Rue des Croisiers, Esplanade de l'Hôtel de Ville, Rue du Collège, Rue des Fossés Fleuris, Place Maurice Servais, Rue des Brasseurs, Rue du Beffroi, Venelle des Capucins, Rue Saintraint, Rue Saint-Nicolas, Place du Théâtre, Place de l'Ange, Rue de Bruxelles (en 4 endroits).
* Il est déconseillé de se rendre aux Fêtes de Wallonie muni d'un sac imposant (sac à dos / valise /etc.). Les porteurs de ce type de sac seront susceptibles de faire l'objet d'un contrôle approfondi par les services de police.

**N’hésitez pas à consulter le site** [**www.namur.be**](http://www.namur.be) **pour retrouver le programme détaillé des Fêtes de Wallonie 2019 (concerts, folklore, moments officiels ,…)**